

## **Compte-rendu de la mobilisation des AESH du jeudi 8 avril 2021**

Suite à l'appel intersyndical national à la grève des AESH le 8 avril, la FSU de l'Oise et 3 autres syndicats ont invité AESH et personnels de l'éducation à se mobiliser en participant à un rassemblement à 14h devant la DSDEN.

Une demande d'audience a également été demandée à la DSDEN.

Une cinquante de personnes était présente au rendez-vous. Nous avons témoigné des raisons de la mobilisation aux journalistes présents (Courrier picard, Actu Oise).

Nous avons été reçus en audience par Madame Quintrec (coordinatrice départementale des PIAL au pôle ASH) et Monsieur Quarez (Conseiller technique établissement vie scolaire)



**Lors de l'audience, voici ce que la FSU a exposé :**

**Nous revendiquons la création d'un corps de catégorie B-type de la Fonction publique intégrant les AESH déjà recruté-e-s, c'est-à-dire que les AESH puissent bénéficier du statut de fonctionnaires, avec de meilleurs salaires.**

Pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, la FSU revendique :

- un emploi à temps complet ;
- une répartition du temps de travail qui prenne en compte la réalité du travail réalisé (réunions, préparation matérielles, rendez-vous avec les différents professionnels, temps de trajet entre les lieux d'exercice...) ;
- l'application d'une grille indiciaire de référence assise sur le B-type ;
- le versement des indemnités pour exercice dans les établissements de l'éducation prioritaire

- le remboursement des frais de déplacements effectués dans le cadre de leur mission ;
- l'amélioration des conditions de travail notamment la limitation de la mutualisation des accompagnements ;
- l'accès à l'ensemble des dispositifs de l'action sociale ;
- leur recrutement par les services déconcentrés de l'État pour les missions d'accompagnement ;
- le développement d'une réelle formation professionnelle sur le temps de travail, initiale et continue, qui tienne compte des différents aspects et de l'évolution du métier ;
- l'élargissement des compétences des commissions consultatives paritaires (CCP) : elles doivent voir leurs compétences élargies à l'examen de l'ensemble des situations individuelles et être des instances de recours sur tous les éléments de contrat : rémunération, reconnaissance de la qualification, non-renouvellement, mobilité...

Nous avons été écoutés (mais certainement pas réellement entendus) : nos interlocuteurs ont pris des notes. Ils nous ont assuré que nos revendications seraient remontées. Sur des points précis qui ont été évoqués à titre d'exemple (des AESH qui s'occupent du suivi de 8 élèves) : beaucoup d'étonnement et cela est considéré comme un « problème à la marge ». Selon l'administration il serait possible de trouver des solutions en interne des PIALs ou en faisant remonter des situations qui dysfonctionnent. Nous avons insisté pour dire qu'il s'agissait de problèmes récurrents directement liés au fonctionnement même du PIAL, qui induit une grande flexibilité. Ce que nous demandons c'est qu'il y ait une réflexion de fond qui s'enclenche. Car les difficultés rencontrées par les AESH et les élèves ayant besoin d'un accompagnement viennent avant tout d'un problème structurel général et non de difficultés locales ici ou là.

Par rapport aux frais de déplacement, l'argument avancé était le suivant : « nous sommes attentifs au lieu de résidence des personnels et nous efforçons de les placer sur des missions au plus près de leur domicile et sur un seul établissement quand cela est possible ». Cela ne répond pas à la question des droits aux frais de déplacements qui restent valables quand bien même la distance est courte ! Et aucune réponse quant à la simplification de la procédure pour les AESH en service partagé !

Pour ce qui est des salaires, l'administration se dédouane en expliquant que les candidats à ses postes acceptent les missions « en connaissance de cause ».

Pour la FSU de tels discours sont inacceptables !!